



**Coulon, le 3 mai 2022**

**Objet : Concours d'élevage départementaux**

Madame, Monsieur,

La saison des concours approche à grand pas, et vous trouverez ci-dessous toutes les informations concernant ces concours. **Sont surlignés en jaune, les nouveaux paragraphes (nouveau ou précisions qui vont mieux en les écrivant).** Vous trouverez en pièce jointe, la politique d'encouragement pour l'année 2022.

---

### Comment inscrire ses équidés aux concours ?

---

Le coût de l'engagement pour une épreuve de modèle et allures est de 12 € si l'engagement est effectué par carte bancaire au plus tard **le dimanche soir minuit, environ 13 jours avant le concours**, sauf pour le concours qui a lieu dans les Landes car il a lieu en semaine. (Voir tableau des dates limites en dernière page de ce document).

Pour s'inscrire 2 possibilités :

- soit par Internet, sur le site [www.equides-excellence.fr](http://www.equides-excellence.fr)

- avec un paiement possible en ligne

- avec un paiement possible par chèque à envoyer au bureau de la SFET à Bordeaux. (1€ de plus)

Attention votre engagement est annulé, si le chèque n'est pas arrivé au bureau dans les 72 heures.

- soit par courrier avec une feuille d'engagement spécifique que vous pouvez nous demander (paiement par chèque.). Ces engagements sont à envoyer à la SFET à Bordeaux. (**SFET - Maison de l'agriculture de Gironde 17 cours Xavier Arnoz, 33000 BORDEAUX**). Dans ce cas, l'engagement coûtera 5€ supplémentaire par engagement.

Pour les engagements par Internet, vous devez utiliser votre identifiant SIRE.

Au-delà **des 13 jours**, il sera possible de s'inscrire mais l'engagement coûtera 3€ de plus la première semaine, et 8€ de plus la deuxième semaine. Dans ce cas, nous ne pourrions pas garantir qu'il y ait une plaque correspondant à la section lors de la remise de prix. Ces majorations seront à payer au moment du retrait des numéros le matin du concours.

---

### De quel règlement dépend ces concours ?

---

**Ces concours font partie des concours de la Société Française des Equidés de Travail. Les règlements détaillés sont consultables et téléchargeables sur cette page : <https://www.equides-excellence.fr/page/reglements-des-circuits-sfet>**

---

## Quels sont les équidés que je peux présenter au concours départemental ?

---

En modèle et allures, peuvent être présentés en concours départementaux les équidés inscrits au stud-book du Baudet du Poitou et du Trait poitevin femelles ou mâles entiers quel que soit leur âge et les Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Les hongres de 2 ans ne peuvent être présentés que sur les concours de Confolens, St Jean de Liversay et St Maurice la Clouère et les hongres de 3 ans que sur le concours de Dampierre/Boutonne (départemental), à la condition qu'ils participent aussi à au moins une épreuve d'utilisation. Les épreuves PEJET Travail sont ouvertes aux équidés de toutes les races (Trait, selle, poney, âne), y compris les équidés d'origines constatées. (Voir plus loin)

---

## Si je présente un équidé en concours, est-ce que je vais percevoir des primes ?

---

Depuis 2014, les éleveurs perçoivent des gratifications en nature (sous forme de lots ou de bons d'achat), et des encouragements versés sur le compte des engageurs en mars de l'année suivante (dotations en espèces qui sont liées aux notes obtenues par l'équidé).

Les catégories concernées par les encouragements sont les suivantes : mâles de 1 an, mâles 2 ans ; mâles de 3 ans ; mâles de 4 ans et plus, pouliches de 1 an ; pouliches de 2 ans ; pouliches de 3 ans ; poulinières suitées, poulinières non suitées, Mules et Mulets poitevins de 1 à 3 ans. Voir conditions particulières ci-dessous.

Les hongres Baudet du Poitou et Trait poitevin de 2 ans et de 3 ans peuvent participer aux concours de modèle et allures mais ne percevront pas d'encouragements.

Une dotation supplémentaire sera versée aux étalonniers qui présentent en concours un étalon ayant sailli au minimum 3 femelles en race pure, et qui signeront et respecteront la **charte des étalonniers**. Ils devront entre autre disposer d'un numéro SIRET.

---

## Quelles sont les conditions pour percevoir les encouragements ?

---

Ne percevront des encouragements que les équidés qui sont **inscrits au programme d'élevage**.

Pour les pouliches de 3 ans, sont concernées, uniquement les pouliches qui ont été saillies par un Baudet du Poitou ou un Trait poitevin ou qui ont été présentés à au moins un concours d'utilisation

Pour les femelles suitées, sont concernées, uniquement les juments de 3 à 18 ans saillies dans l'année et l'année précédente par un Trait poitevin ou un Baudet du Poitou, et les ânesses saillies l'année précédente par un Baudet du Poitou. **Les juments devront en outre être suitées d'un poulain inscrit au stud-book Trait poitevin ou d'un muleton inscrit au stud-book Mule poitevine. Les ânesses devront être suitées d'un ânon inscrit au stud-book du Baudet du Poitou**

Pour les mâles de 5 ans et plus, sont concernés uniquement les étalons ayant sailli au moins une femelle, y compris les étalons du pool collectif (ANRMP, PNR du Marais Poitevin, Union Trait Pays de la Loire).

Pour les femelles non suitées, sont concernés uniquement les juments de 4 à 18 ans saillies l'année précédente et l'année en cours, qui étaient suitées l'année précédente, et les ânesses de 4 à 18 ans saillies l'année en cours et qui étaient suitées l'année précédente. Les juments et ânesses de 4 et 5 ans n'ont pas besoin d'être suitées l'année précédente.

Lors du concours national, les juments saillies par un Baudet du Poitou ne pourront percevoir des encouragements qu'aux conditions suivantes : Primipare de n'importe quel âge ou juments ayant déjà eu au moins 2 produits femelles immatriculées.

(Voir politique d'encouragement RMP 2022)

---

## Quelles sont les obligations sanitaires pour présenter ses équidés au concours ?

---

Les animaux présentés au concours devront être **à jour de leurs vaccinations contre la grippe**. Ceux qui ne le seront pas, seront exclus du concours. Attention, il ne suffit pas que votre animal ait été vacciné il y a moins d'un an, pour être considéré « à jour de vaccination ». Si vous avez un doute, vous pouvez nous envoyer une copie de vos vaccinations en même temps que votre inscription pour que nous procédions à une vérification.

La réglementation est la suivante :

- Primovaccination : 2 injections effectuées dans un intervalle de 21 jours (minimum) à 92 jours (maximum), soit un intervalle compris entre 3 semaines et 3 mois entre les deux injections.
- Rappels : ils sont au minimum annuels (avec des **intervalles n'excédant pas 365 Jours**)

Pour les équidés nés à partir de 2019 (**noms commençant par J, K et L**), le protocole sera le suivant : 2 injections effectuées dans un intervalle de 4 à 6 semaines, puis une troisième injection entre 5 à 7 mois, puis rappels annuels.

---

## A quelle heure faut-il arriver ? Jusqu'à quelle heure faut-il rester ?

---

Les concours commencent à 9h30, le retrait des numéros et le contrôle des vaccinations s'effectueront de **8h30 à 9h00**. Il ne sera pas possible de retirer les numéros en dehors de ces horaires. Les ordres de passages des sections ne seront communiqués que le jour du concours.

Sur la plupart des concours, les remises des plaques ont lieu à la fin du concours. Pour la convivialité de la manifestation, par respect envers les autres éleveurs, et pour le public qui se déplace pour venir admirer l'ensemble des équidés présents au concours, nous vous invitons fortement à rester jusqu'à la fin du concours. Un repas est offert aux éleveurs ainsi qu'à leurs accompagnateurs à l'issue du concours.

A noter, que le rappel fait partie du concours. Un animal qui n'est pas présent au rappel, **à l'initiative de l'éleveur**, ne validera pas son concours. Les notes ne seront pas saisies, donc il n'y aura pas de primes, et pas de sélection pour le national si c'est sur un local.

Depuis quelques années, des épreuves supplémentaires pour les équidés de 2 et 3 ans (primés par la SFET, voir paragraphe spécifique) ont été rajoutés aux épreuves de modèles et allures. Pour vous permettre de bénéficier de ces primes en ne faisant qu'un seul engagement et un seul déplacement, le conseil d'administration a décidé de vous les proposer sur plusieurs concours : Confolens, St Jean de Liversay, St Maurice la Clouère et Dampierre/Boutonne fête de l'âne. Par contre, pour ces concours, les épreuves pourront se dérouler sur la journée complète avec des sections de modèle et allures qui auront lieu le matin et d'autres l'après-midi, selon le nombre d'inscrits.

Vous trouverez ci-après la liste des concours avec la date et le lieu, ainsi que la date limite d'engagement.

---

## Quelle est ma responsabilité ?

---

Les éleveurs et utilisateurs qui présentent des équidés s'engagent à disposer d'une assurance "responsabilité civile propriétaire d'équidé" ou à se porter garant pour les dommages ou dégâts qui seraient causés par les animaux aux personnes et au matériel

---

## Comment dois-je m'habiller pour présenter mon équidé ?

---

La tenue de présentation pour les équidés de races mulassières du Poitou est la suivante : Pantalon noir, chemise ou chemisette bleue ciel, cravate noire, couvre-chef noir. Les juges demanderont aux éleveurs qui n'auront pas au minimum un pantalon noir, et une chemise (ou chemisette) bleue ciel d'aller se mettre en tenue ou de faire présenter son équidé par une personne en tenue. Il n'est pas obligatoire que les chemises aient le logo de l'association. Il sera également apprécié que la personne qui accompagne l'éleveur soit également en tenue.

---

## Comment dois-je préparer mon équidé ?

---

Les équidés présentés au concours doivent être propres et avec les pieds entretenus (parés ou ferrés). Les Trait poitevins ne doivent pas être tressés ni à la crinière, ni à la queue. Les mules poitevines doivent être présentées avec la crinière tondue y compris le toupet, et la queue coupée à mi-canon, sans autre toilettage spécifique. Les mâles entiers devront être présentés avec une bride munie d'un mors ou avec un caveçon. Pour des raisons de sécurité, les poulains doivent être aqueutés à leur mère.

---

## Caractérisation modèle 3 ans

---

Les équidés de 3 ans seront jugés avec deux grilles différentes : la grille des races mulassières du Poitou et la grille de jugement commune à toutes les races proposée par la SFET. Cette seconde grille fait partie du Parcours d'Excellence du Jeune Equidés de Travail (PEJET) de la SFET, et ne vous sera pas remise, et ne fera pas l'objet d'un classement. Les résultats seront transmis à la sfet pour des analyses de caractérisation des races. Les juges auront donc besoin d'un petit peu plus de temps pour juger les équidés de 3 ans. La SFET encourage les éleveurs à présenter leurs équidés de 3 ans à cette épreuve avec une prime supplémentaire de minimum 40 €. Au moment de l'inscription, il ne faudra pas oublier de s'engager sur deux épreuves : modèle et allures de la race et « caractérisation modèle 3 ans ».

---

## Faudra-t-il présenter mon Baudet du Poitou au trot ?

---

La **présentation au trot** de vos équidés sera **obligatoire** pour les Traits poitevins, les Mules poitevines et **pour les mâles Baudet du Poitou** à partir de 2 ans. (En cas de non réalisation, l'équidé concerné sera pénalisé par une note de trot de 0/10, comptant pour 5 % dans la note totale). Les ânesses de 3 ans devront également être présentées au trot pour l'épreuve « caractérisation modèle 3 ans » (voir ci-dessus)

---

## Épreuves d'utilisation pour les 2 ans au concours de Confolens, St Jean de Liversay et St Maurice la Clouère.

---

Dans le nouveau règlement, les 2 ans peuvent être présentés sur trois épreuves d'utilisation uniquement à pied : éducation, parcours en main (travail en main) et parcours aux longues rênes (travail à pied). Tous les éleveurs peuvent ainsi présenter leurs poulains, anons, mulettons même s'ils ne sont pas meneurs ou cavaliers confirmés. L'association a prévu d'organiser ces épreuves de 2 ans de manière officielle lors du concours de Confolens, de St Jean de Liversay et de St Maurice la Clouère. Les règlements des épreuves sont téléchargeables sur le site d'engagement en concours : « equides-excellence.fr ». La SFET encourage les éleveurs à présenter leurs équidés sur ces épreuves avec une prime de minimum 60 € par épreuve réussie (note>80 ; une seule prime par épreuve par saison => exemple : il n'est pas possible d'avoir une prime pour l'éducation à Confolens, et une seconde prime pour l'éducation à St Jean de Liversay). Ces épreuves sont ouvertes à toutes les races et pas uniquement aux races mulassières du Poitou.

---

---

## Épreuves d'utilisation pour les 3 et 4 ans, Equidés Cup ânes et label Loisir au concours de Dampierre (30 et 31 juillet)

---

Comme depuis plusieurs années, nous organiserons les épreuves PEJET 3 et 4 ans lors du concours départemental de Dampierre/Boutonne. 4 type d'épreuves sont proposées : bât, traction, attelage, et monté. Il est possible de présenter un équidé sur une seule épreuve ou sur plusieurs. La SFET encourage les éleveurs à présenter leurs équidés sur les épreuves du PEJET 3 et 4 ans avec une prime de minimum 60 € par épreuve réussie (note>80 ; une seule prime par épreuve par animal) Ces épreuves sont ouvertes à toutes les races et pas uniquement aux races mulassières du Poitou.

L'association organise également une qualification loisir bât pour les équidés de 3 à 5 ans, qui est primé par la SFET pour les équidés qui réussissent l'épreuve et obtiennent une mention.

Ce concours aura lieu dans le cadre de la fête de l'âne et sera composé d'un modèle et allures départemental, d'un concours d'utilisation toutes races épreuves PEJET pour les 3 et 4 ans, d'une épreuve de qualification loisirs bât pour les équidés de 3 à 5 ans et d'un concours Equidés Cups ânes (3 ans et plus). Le concours Equidés Cup âne est sélectif pour la finale des Equidés Cup. Les équidés-cup ne sont pas encouragés par la sfet à l'exception de la finale et le tarif d'engagement sera de 15€. Les races mulassières du Poitou encouragent la participation à ces épreuves pour les Baudet du Poitou, et Mules poitevines de 3 à 6 ans. (Voir politique d'encouragement RMP 2022)

---

## Equidés Cup chevaux à Romagne le 6 août

---

Depuis 2018, la sfet propose un nouveau circuit pour les équidés de 3 ans et plus, se répartissant par type d'équidés (un circuit pour les ânes, un pour les chevaux de territoires et un pour les chevaux de Trait). Ce circuit s'appelle Equidés-Cup. Pour être sélectionné pour cette finale, il faut avoir fait eu moins deux concours d'une même catégorie. En chevaux de Trait, il existe 4 catégories : Mania à point (monté), maniabilité classique, marathon (deux obstacles), traction. Les épreuves d'attelages peuvent être présentées en simple ou en paire. Dans ce cadre, nous organiserons une mania à point (monté) lors du concours de Romagne le 6 août. Le tarif d'engagement sera de 15€. L'association organise également une qualification loisir monté pour les équidés de 3 à 5 ans, qui est primé par la SFET pour les équidés qui réussissent l'épreuve et obtiennent une mention.

Les équidés-cup ne sont pas encouragés par la sfet à l'exception de la finale. Les races mulassières du Poitou encouragent la participation à ces épreuves pour les Trait poitevin, les Mules poitevines de 3 à 6 ans. (Voir politique d'encouragement RMP 2022)

---

## Je prévois de présenter cette année un mâle Trait poitevin à l'approbation ou un baudet livre B pour la production mulassière, quelles sont les démarches nécessaires ?

---

Nous rappelons aux éleveurs de Traits poitevins et de Baudet du Poitou Livre B qui souhaitent présenter un mâle à l'approbation lors du concours national, qu'il est **urgent de procéder au contrôle de filiation**. Sans le résultat du contrôle le jour du national, leur équidé ne pourra pas être présenté. Les inscriptions à l'approbation sernt à faire avant le 15 août. Un courrier d'inscription vous sera envoyé courant juillet. Il n'est pas obligatoire d'avoir participé à un concours de modèle et allures départemental pour s'inscrire à l'approbation au mois d'août. Nous vous le conseillons cependant pour entrainer votre équidé, et pour avoir un premier avis concernant son modèle et ses allures. La note obtenue sur un concours départemental ne préjuge pas du résultat de l'approbation au mois d'août.

---

## Je n'ai pas encore fait mes inscriptions au programme d'élevage, est-ce que c'est trop tard ?

---

Il n'est pas trop tard pour faire les inscriptions au programme d'élevage, mais **une majoration de retard** est à payer à partir du 1 mai (1€ de pénalité pour les inscriptions expédiées après le 30 avril, 2€ de pénalités pour les inscriptions expédiées après le 31 mai, ...).

---

## Est-ce que je peux présenter mes équidés de races mulassières du Poitou sur d'autres concours que ceux organisés par l'association nationale ?

---

Pour les modèles et allures, c'est possible à la condition que l'organisateur demande l'autorisation à notre association, et qu'au moins un juge officiel du stud-book des races mulassières du Poitou soit présent. Il pourra être demandé à l'organisateur de prendre en charge les frais de déplacement du juge. A ce jour, 5 concours sont prévus hors berceau : Concours de Saint Symphorien (72) le 3 juillet, concours de Perpezac le Noir (19) le 9 juillet, concours de Flumet (73) le 2 août, concours de Mirabel (07) le 7 août, concours de Saubusse (40) le 18 août.

Pour les épreuves de caractérisation de la SFET (TTS, Pointage, Travail 2 ans, Travail 3 et 4 ans), les qualifications loisirs et les équidés-cup, vous pouvez participer à tous les concours qui ont lieu partout en France, et qui sont obligatoirement ouverts à toutes les races de la SFET. Voir la liste complète sur <https://www.equides-excellence.fr/> (concours : calendriers et programmation)

---

## Je n'ai pas d'équidé à présenter, mais je suis disponible pour aider, que puis-je faire ?

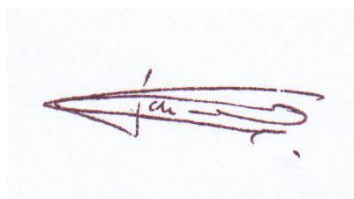
---

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour tenir le stand de l'association, servir et/ou être responsable des buvettes, aider au montage et au rangement en fin de concours. Si vous êtes disponibles, merci de vous faire connaître.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à l'occasion des différents concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus respectueuses salutations,

Le Président de l'Association Nationale des  
Races Mulassières du Poitou  
Thierry FAIVRE

Le Président du Stud-Book des  
Races Mulassières du Poitou  
David RIVAULT



Concours organisés par l'Association nationale des races mulassières du Poitou . ( MA : Modèle et allures)

<b>Lieu (Département)</b>	<b>Type d'épreuves</b>	<b>Date du concours (heures d'ouverture)</b>	<b>Date limite d'inscription (tarif sans majoration)</b>
Bressuire (79)	<b>MA</b>	<b>Samedi 28 mai (9h30)</b>	Dimanche 15 mai
Confolens (16)	<b>MA + PEJET 2 ans travail</b>	<b>Samedi 4 juin (9h30)</b>	Dimanche 22 mai
St Jean de Liversay (17)	<b>MA + PEJET 2 ans travail</b>	<b>Samedi 11 juin (9h30)</b>	Dimanche 29 mai
Melle (79)	<b>MA</b>	<b>Samedi 18 juin (9h30)</b>	Dimanche 5 juin
Fontaines (85)	<b>MA</b>	<b>Dimanche 26 juin (9h30)</b>	Dimanche 12 juin
St Maurice la Clouère (86)	<b>MA + PEJET 2 ans travail</b>	<b>Samedi 2 juillet (9h30)</b>	Dimanche 19 juin
St Symphorien (72)	<b>MA</b>	<b>Dimanche 3 juillet (14h)</b>	Dimanche 19 juin
Dampierre/Boutonne (17)	<b>MA + PEJET 3 ans travail+ Equidés Cup ânes</b>	<b>Samedi 30 et Dimanche 31 juillet (MA 14h)</b>	Dimanche 17 juillet
Romagne (86)	<b>MA + Equidés Cup monté</b>	<b>Samedi 6 août (9h30)</b>	Dimanche 24 juillet
Saubusse (40)	<b>MA + PEJET 2 ans travail</b>	<b>Jeudi 18 août (9h30)</b>	Jeudi 4 août
<b>National</b> Dampierre/Boutonne (17)	<b>MA + utilisation + TTS 1 an + pointage 2 et 4 ans</b>	<b>Vendredi 26 au Dimanche 27 août (9h30)</b>	Lundi 15 août

Concours de MA ouvert aux RMP avec un autre organisateur. (Sous réserve de disponibilité d'au moins un juge RMP)

<b>Lieu (département)</b>	<b>Date du concours</b>	<b>Organisateur</b>
Perpezac le Noir (19)	<b>Samedi 9 juillet+ PEJET 2 ans travail + TTS</b>	Syndicat des Eleveurs de chevaux de Trait de la CORREZE <a href="mailto:jericbordas@gmail.com">jericbordas@gmail.com</a>
Flumet (73)	<b>Mardi 2 août</b>	Société mulassière du Val d'Arly 06.73.13.27.65
Mirabel (07)	<b>Dimanche 7 août</b>	Union des syndicats d'éleveurs et d'utilisateurs d'équidés en Ardèche 04 75 64 90 13